

## क्षित्र क्षित्र

## A MONSIEUR MARCHAND

Est de vous seul, Marchand, que nous pouvions attendre Ce Tresor qu'au Public vostre main vient d'offrir. Lorsqu'en un Temple Saint vous vous faites entendre,

On y voit en foule accourir

La Cour, la Province & la Ville,

Et dans ces flots nombreux d'un auditoire habile

Que vostre merite vous fait, C'est toujours le plus difficile

Qui s'en va le plus satisfait.

Des charmes de vostre Musique

Un Rival envieux vainement se deffend,

Et souvent tel y vient plein d'un esprit critique,

Qui malgré luy s'en retourne content.

Enfin vous enchaînez, les langues médisantes,

Et dans vostre parti vous mettez les jaloux.

Celuy que déchira la fureur des Bacchantes

Auroit sauvé ses jours & calmé leur couroux,

S'il eût sçû jouer comme vous.

De SAINT LAMBERT.













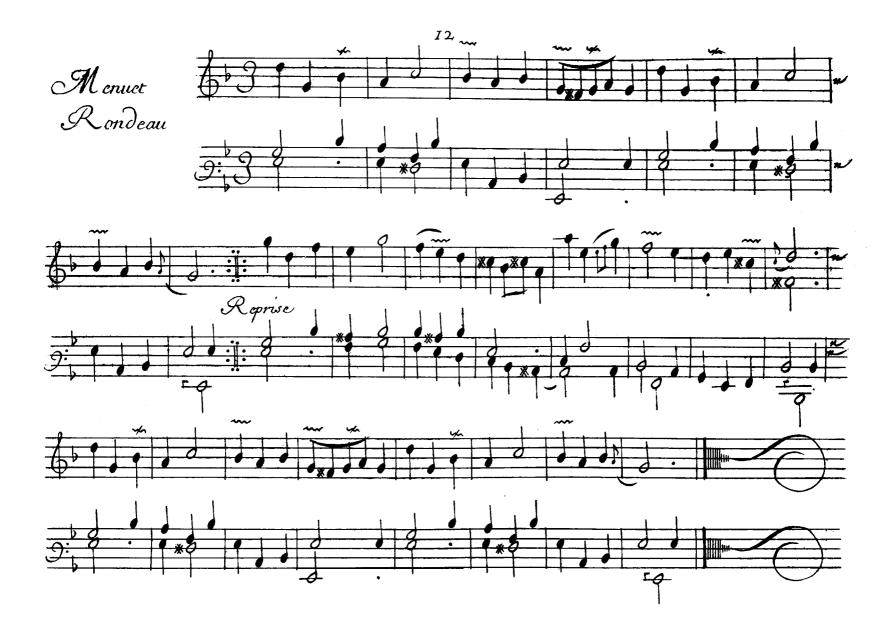














## EXTRAIT DU PRIVILEGE.

AR Lettres Patentes du Roy données à Arras l'onziéme jour du mois de May, l'An de Grace mil six cent soixante & treize, Signées LOUIS; Et plus bas, Par le Roy, Colbert ; Scellées du grand Sceau de cire jaune: Verisiées & Registrées en Parlement le 15.

Avril 1678. Consirmées par Arrests contradictoires du Conseil Privé du Roy des 30. Septembre 1694. & 8. Aoust 1696. Il est permis à Christophe Ballard, seul Imprimeur du Roy

pour la Musique, d'Imprimer, faire Imprimer, Vendre & Distribuer toute sorte de Musique tant Vo-cale, qu'Instrumentale, de tous Auteurs: Faisant défences à toutes autres personnes de quelque condi-tion & qualité qu'elles soient, d'entreprendre ou faire entreprendre ladite Impression de Musique, ny autre chose concernant icelle, en aucun lieu de ce Royaume, Terres & Seigneuries de son obéissan-ce, nonobstant toutes Lettres à ce contraires; ny même de Tailler ny Fondre aucuns Caracteres de Musique sans le congé & permission dudit Ballard, à peine de consiscation desdits Caracteres & Impressions, & de six mille livres d'amende, ainsi qu'il est plus amplement déclaré esdites Lettres: Sadite Majesté voulant qu'à l'Extrait d'icelles mis au commencement ou sin desdits Livres imprimez, soy soit ajoûtée comme à l'Original.

